



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 22 septembre 2008 à 18 h 30

Sous la Présidence de Monsieur Gilles FRANÇOIS, Maire

-----o*O*o-----

Étaient présents : Monsieur Gilles FRANÇOIS, Maire,
MM. André MARQUETTE, Michel LEVET, Pierre BEAUDET, Georges
CHOSSAT, Roger BAUSSAND, Maires-adjoints,
Mme Dominique BIBOLLET, M. Claude BONMARIN, MMmes Annabelle
COUTY, Christine DUFOUR, Josette DURET, M. Jean-Yves LAPIERRE, Mme
Sylvie LEFEBVRE, MM. Jean-Philippe MOLLARD, Gérard REY, MMmes
Isabelle SESMAT, Michèle TISSOT, M. Michel WIRTH, Conseillers municipaux

Avait donné procuration : M. Matthieu HENRY, Conseiller municipal

Absent, excusé : /

Madame Christine DUFOUR, désignée par le Conseil, a pris place au bureau en qualité de secrétaire.

-----o*O*o-----

Art. L. 2121-10 du Code des Collectivités Territoriales :

"Le Maire de la Commune d'ARGONAY certifie que la convocation du Conseil Municipal a été affichée le 16 septembre 2008 à la porte de la Mairie et qu'elle a été mentionnée au Registre des Délibérations".

Art. L. 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales :

« Affichage du présent Procès-verbal sous huitaine ».

*** APPROBATION DU P.V. de la RÉUNION du précédent CONSEIL MUNICIPAL.**

Le Conseil Municipal approuve le P.V. de la réunion du 21 juillet 2008
à l'unanimité des membres présents ou représentés.

-----o*O*o-----

2008/ 105 - PRÉSENTATION DU BILAN D'ACTIVITÉ DU SERVICE DE L'EAU.

Monsieur le Maire, rapporteur

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, approuvé par le Conseil de Communauté de l'Agglomération d'Annecy, est présenté au Conseil Municipal.

Ce rapport comprend des indicateurs techniques, financiers et de qualité dont :

1/ Ressources d'eau brute mobilisées :

- Lac d'Annecy
- Nappe alluviale du Bois des Iles
- Nappe alluviale du Fier / Fillière
- Source des Trois Fontaines
- Forage des Motteux
- Forage du SIUPEG
- Forage et captage de Quintal

2/ Importation d'eau traitée :

- Syndicat des Lanches
- Communauté de Communes de Cruseilles

3/ Quantité d'eau produite : 13 451 487 m³

4/ Charges réelles du Service : 8 552 900 €

5/ Modernisation du système de production d'eau potable :

Depuis le 21 décembre 2007, le bâtiment d'exploitation des Espagnoux est hors d'eau et hors d'air. L'équipement intérieur a débuté.

Sur le site de la Puya, la construction de la station de pompage a débuté et permet d'élever l'eau entre La Puya et les Espagnoux.

Dans la galerie technique, des canalisations de diamètre 100mm et 250 mm sont mises en place.

Sur le site du réservoir du Belvédère, la construction de la chambre d'accueil des pompes de secours pour l'alimentation du réservoir de Jeanne par le réservoir du Belvédère a débuté.

6/ Qualité de l'eau :

Ont été réalisés :

- 5 251 prélèvements pour analyse bactériologique et chimique,
- 48 opérations de désinfection de colonnes montantes des logements neufs,
- 31 procédures de désinfection de réseaux neufs

Le service géré :

- 50 appels téléphoniques concernant des plaintes pour motifs variés (eau trouble, manque de pression, mauvais goût ou autres)

Le service effectué :

- 3 campagnes de désinfection et de lavage des réservoirs sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération d'Annecy.

7/ Le prix de l'eau :

Comparatif du prix de l'eau entre la C2A et le Bassin Rhône-Méditerranée-Corse

Par mètre-cube mesuré au compteur	Prix de l'eau C2A en 2007	Prix moyen constaté en Rhône-Méditerranée-Corse en 2005 (Source : agence de l'eau)
1- Consommation d'eau (C2A)	0,88 €	1,32 €
2- Redevance de prélèvement (Agence de l'eau)	0,06 €	0,06 €
3- Redevance de pollution (Agence de l'eau)	0,31 €	0,31 €
4- Redevance d'assainissement (Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy)	1,25 €	0,96 €
5- TVA au taux de 5,5% appliquée sur les items 1 à 4	0,07 €	0,14 €
Montant total facturé par m ³ d'eau consommée	2,57 €	2,79 €

Le rapport est à la disposition des Conseillers Municipaux et du Public à l'accueil de la Mairie.

Vote :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -
-----0*0*0-----

2008/ 106 - DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRINCIPAL (N°4) ET MISE À JOUR DE L'ACTIF.

Rapport de Monsieur le Maire :

Il convient de réaliser des cessions d'immobilisation incorporelles, corporelles et financières, des opérations d'amortissement et des ajustements budgétaires.

Section de Fonctionnement - Dépenses

60421	Prestations de services	1 000,00 €
60612	Énergie électricité	- 5 000,00 €
60628	Autres fournitures non stockées	- 2 000,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	- 3 000,00 €
60633	Fournitures de voirie	- 20 000,00 €
60636	Vêtements de travail	1 000,00 €
6064	Fournitures administratives	2 000,00 €
611	Contrats	5 300,00 €

6135	Locations mobilières	- 3 000,00 €
61522	Entretien sur bâtiments	- 20 000,00 €
61523	Entretien sur voiries et réseaux	25 000,00 €
61524	Entretien bois forêts	570,00 €
6182	Documentation générale et technique	- 500,00 €
6184	Versement organisme de formation	2 000,00 €
6188	Autres frais divers	- 1 000,00 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	4 100,00 €
6332	Cotisations FNAL	1 800,00 €
63512	Taxes foncières	1 673,00 €
023 OOB	Virement pour investissement	- 430 137,33 €
675 OOB	Valeur comptable des immobilisations cédées	331 782,13 €
676 OOB	Différences positives sur réalisations	35 435,98 €
678 OOB	Autres charges exceptionnelles	8 531,99 €
6811 OOB	Dotations aux amortissements	74 560,26 €
TOTAL		10 116.03 €

Section de Fonctionnement - Recettes

7478	Subventions et participat° autres organismes	- 9 200,00 €
7788	Remboursement sinistres	9 200,00 €
776 OOB	Différence négative sur réalisations	10 116,03 €
TOTAL		10 116.03 €

Section d'investissement - Dépenses

202	Frais d'élaboration de document d'urbanisme	- 6 627,06 €
2128	Bois forêts et plantations	5 200,00 €
21571	Matériel de voirie roulant	- 18 465,60 €
2183	Matériel de bureau et informatique	4 000,00 €
2184	Mobilier	- 8 000,00 €
2313	Constructions	- 73 850,88 €
2315	Installation, matériel et outillage	- 239 931,89 €
2318	Autres aménagements (jardins, espaces verts)	130 626,26 €
192 OOB	Opération d'ordre suite à cession	10 116,03 €
TOTAL		- 196 933.14 €

Section d'investissement - Recettes

021 OOB	Virement de la section de fonctionnement	- 430 137,33 €
024	Vente de biens immobiliers	- 201 394,17 €
10222	F.C.T.V.A.	- 28 470,00 €
1342	Produits des amendes de police	12 758,00 €

192 OOB	Différence sur réalisation immobilière	35 435,98 €
2115 OOB	Terrains bâtis	329 564,02 €
2183 OOB	Matériel informatique	2 218,11 €
261 OOB	Participations	1 760,30 €
266 OOB	Parts sociales	6 771,69 €
2802 OOB	Amortissement frais d'études P.L.U.	41 005,61 €
28031 OOB	Amortissement frais d'études	5 764,72 €
280415 OOB	Amortissement des subventions versées	27 789,93 €
TOTAL		- 196 933.14 €

Vote :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -
-----0*0*0-----

2008/ 107 - CONVENTION AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL POUR LE FINANCEMENT DE L'AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DU BARIOZ.

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 24 septembre 2007, le Conseil Municipal approuvait le programme de travaux relatif à l'aménagement de la route du Barioz, sur la portion située entre la voie de chemin de fer et l'entrée du parking de la mairie.

Lors de leur visite du 24 janvier 2008, les représentants du Conseil général avaient donné un accord de principe pour le financement de cette opération, pour ce qui concerne les travaux de type rase campagne et la maîtrise d'œuvre correspondant à cette partie.

Le coût prévisionnel de l'opération étant estimé à 788 337.42 €TTC, le plan de financement retenu est le suivant :

- 193 681.24 € à la charge du Département
- 594 656.18 € à la charge de la Commune

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ✓ Accepte le plan de financement proposé,
- ✓ Autorise le Maire à signer la convention avec Monsieur le Président du Conseil Général.

Vote :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -
-----0*0*0-----

2008/ 108 - MODIFICATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL À TEMPS NON COMPLET D'UN ADJOINT D'ANIMATION 1^{ÈRE} CLASSE.

Monsieur le Maire expose :

Compte tenu de l'augmentation de la charge relative aux fonctions de gestion de l'accueil périscolaire, de l'augmentation des effectifs, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service du responsable de l'accueil périscolaire.

Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle modifie au-delà de 10 % la durée initiale de l'emploi.

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, il est proposé au Conseil de supprimer un poste créé, par délibération du 26 septembre 2005, dans le cadre d'emplois des adjoints d'animation, à temps non complet pour une durée de 24.08 heures par semaine après annualisation du temps de travail, et de créer un emploi d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe à temps non complet pour une durée de 28.00 heures par semaine après annualisation du temps de travail, à compter du 1er octobre 2008.

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire réuni le 18 septembre 2008,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

- ✓ d'adopter la proposition du Maire
- ✓ de modifier ainsi le tableau des emplois,
- ✓ d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Vote :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -
-----0*0*0-----

2008/ 109 - CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT SOCIAL 2^{ÈME} CLASSE À TEMPS COMPLET AFFECTÉ À LA CRÈCHE.

Monsieur le Maire expose :

Afin de répondre aux exigences du service, il convient de créer un poste d'agent social à temps complet, à compter du 1er octobre 2008. Celui-ci sera mis à disposition du CCAS.

Vote :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -

-----0*0*0-----

2008/ 110 - MODIFICATION DU RÉGIME DE REDEVANCE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE GAZ.

Rapport de Monsieur le Maire :

Le décret N°2007-606 du 25 avril 2007 porte modification du régime des redevances pour l'occupation du domaine public des communes pour le transport et la distribution de gaz.

Il détermine la formule suivante :

$((0.0.35 \text{ euro} \times L) + 100 \text{ euros}) \times (\text{ING08}/\text{ING07})$

Il est précisé que la longueur, fin décembre 2007, était de 12 542 mètres de réseaux sur le territoire d'Argonay, engendrant la somme de 549.75 €

Pour rappel, en 2007, la Commune a perçu la somme de 1128.53 €

Vote :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -

-----0*0*0-----

2008/ 111 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LES CONSORTS SUBLET PASCAL.

Monsieur le Maire expose,

Les consorts SUBLET Pascal ont édifié leur habitation sur les parcelles AD 430 et AD 433. Celles-ci sont bordées par un talus qui ne peut être paysagé. Aussi ont-ils sollicité la possibilité de planter une haie sur le domaine public, qui se trouve en haut de la butte longeant leur propriété. Il est proposé au Conseil de passer une convention qui précise les engagements des parties.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ✓ Accepte les termes de la convention
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Vote :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -
-----0*O*0-----

2008/ 112 - APPROBATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF À L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DU ROND POINT DE LA BARATTE.

Monsieur le Maire expose,

Il est proposé au Conseil d'adopter le programme d'éclairage public relatif à l'aménagement de la RD 1203 jusqu'au rond-point de la Baratte.

Le montant des dépenses s'élève à 68 521.18 € HT. La régie de Seyssel prend en charge 30% des dépenses Hors Taxe, soit la somme estimée de 20 556.35 €

Le Conseil municipal

- ✓ Accepte le programme de travaux
- ✓ Sollicite la participation de la Régie de Seyssel.

Vote :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -
-----0*O*0-----

2008/ 113 - AUTORISATION DE SIGNER PLUSIEURS CONVENTIONS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LA CAF.

Monsieur le Maire expose :

Par délibération 2005/116 pour l'accueil périscolaire et 2005/47 pour le centre loisirs, le Conseil municipal avait autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions relatives aux prestations de services proposées par la Caisse d'Allocations Familiales.

Ces conventions indiquent, outre les règles du partenariat, le calcul de la prestation de service (fixée à 30% du prix plafond multiplié par le nombre d'heures réalisées).

La CAF a souhaité remplacer ces précédents documents par des conventions d'objectifs et de financement. Les modifications portent :

- Sur les engagements du gestionnaire au regard du public, de la communication et des obligations légales et réglementaires.

- Sur les engagements de la CAF, en particulier sur le montant de la prestation qui correspond à 30% du prix plafond par heures enfants.
- Sur les modalités de paiement et de révision des droits.

Après avoir fait lecture de ces conventions, Monsieur le maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer celles-ci.

Vote :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -

-----0*O*0-----

2008/ 114 - AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LES AVALANCHES ».

Monsieur le Maire expose :

Une convention, autorisée par délibération du Conseil municipal en date du 18 juillet 2005, a déjà été signée entre la Commune et l'association « Les Avalanches » pour l'utilisation de terrains communaux (ancien terrain de rugby).

Il convient d'ajouter certains éléments à la convention existante (entretien du terrain, utilisation des vestiaires de la salle polyvalente, mise à disposition d'équipements).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ✓ Accepte les termes de la nouvelle convention
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Vote :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -

-----0*O*0-----

2008/ 115 - AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES.

Monsieur le Maire expose,

L'ensemble des salles dont dispose la commune étant occupé, l'Association Familles Rurales a sollicité la mise à disposition d'une salle à l'école maternelle pour l'organisation de séances de gymnastique du dos. Il est proposé au Conseil municipal de passer une convention avec l'A.F.R. pour préciser les modalités de cette mise à disposition de locaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ✓ Accepte les termes de la convention
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Vote :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0



- A D O P T É -

-----o*O*o-----

2008/ 116 - SUBVENTIONS.

Rapport de Monsieur André MARQUETTE, Maire-Adjoint :



Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder les subventions suivantes :

	Roue d'Or Annécienne	800.00 €
(Organisation du grand prix de VTT qui se déroulera le 19 octobre 2008 au terrain de loisirs du Fier.)		
	Etoile Cycliste Annécienne	400.00 €

Rapport de Madame Christine DUFOUR, Conseillère Municipale :

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder les subventions suivantes :

Il a été décidé, lors du vote du budget primitif, d'affecter la somme de 61 €par élève pour les activités mises en œuvre par les écoles (sorties culturelles, sportives, voyages, spectacles ...) :

	A.E.E.A. (pour 149 élèves)	9 089.00 €
	Coopérative maternelle (102 élèves)	6 222.00 €

Pour la mise en œuvre d'un atelier musical et la création d'un spectacle musical avec les élèves de l'école élémentaire, il est décidé d'attribuer une subvention à l'AAMA, qui se charge de rétribuer l'intervenant.

	A.A.M.A.	4 500.00 €
---	----------	------------

Vote :

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

- A D O P T É -

-----o*O*o-----

AINSI FAIT & DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
suivent les signatures,
Le Maire,

Gilles FRANÇOIS

MAPA

Consultation pour la maîtrise d'œuvre relative au projet d'agrandissement de la crèche d'Argonay, et d'aménagement de l'emprise

Rapport de Monsieur le Maire :

Il a été décidé de saisir l'opportunité de la vacance d'un logement situé dans le bâtiment de la crèche pour agrandir la capacité d'accueil de l'équipement petite enfance. Il est en effet à prévoir l'augmentation de la demande, ceci à court terme. La mise en œuvre entraîne une réflexion sur l'organisation générale du bâtiment : accès, circulation en dehors et à l'intérieur du bâtiment, création d'un espace pour le personnel, transfert d'une laverie, création d'un espace « atelier créatif ».

Par ailleurs, un projet d'équipement en toilettes publiques pour handicapés est prévu, et la construction d'un édicule abritant les déchets de la crèche doit être intégrée.

Aussi, il est souhaitable de faire appel à un maître d'œuvre.

	DESIGNATION	MONTANT € HT			CONSEIL MUNICIPAL			ENTREPRISE
		10 001 à 50 000	50 001 à 90 000	90 001 à 206 000	Inform° sur projet	Résultat consultation		
					Date	Date	Montant € HT	
MAITRISE D'OEUVRE	EXTENSION D'UNE STRUCTURE D'ACCUEIL EXISTANTE (réhabilitation et transformation d'un appartement)	X			22.09.08			

AFFAIRES DIVERSES :

Demande d'implantation du Centre Arthur Lavy

Monsieur le Maire a été contacté par le directeur du Centre Arthur Lavy, actuellement localisé à THORENS, qui accueille des enfants et des adultes déficients. Le centre est à la recherche d'un tènement foncier important pour implanter une annexe, qui accueillerait plus particulièrement les enfants. La proximité de l'agglomération est souhaitée, afin de faciliter les visites des parents, ainsi que celle de l'hôpital et de la clinique des Aravis, établissements dans lesquels de nombreux soins sont déjà apportés aux résidents du Centre. La situation d'Argonay répondrait donc tout à fait à ces exigences.

Après étude, un terrain de 8 000 m² situé en en contrebas de la zone des contaminés pourrait convenir. Les services des domaines seront consultés pour évaluer le coût de ce terrain. Le bâtiment pourrait ouvrir en 2010, et pour la desserte de celui-ci, il conviendrait de prévoir la réalisation de la route dans la zone dès 2009.

Monsieur le Maire sollicite donc un accord de principe, pour la transmission d'une proposition écrite auprès de la direction du Centre.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette implantation, sous réserve d'une confirmation par l'administration de tutelle qu'est le Conseil Général de Haute-Savoie.